

Première chose à faire en arrivant à une permanence accueil : lire les dernières notes du cahier de messages

### **Demande concernant une AIDE JURIDIQUE**

**Accueil juridique ASTI :** accueil sans rendez-vous le lundi matin à 9h. Les personnes sont inscrites et reçues par ordre d'arrivée. Il est possible d'obtenir des renseignements juridiques par téléphone le mardi de 14h à 17h. Il ne sera donné aucun RDV par téléphone.

Conseiller d'arriver à 9 h et de venir avec un interprète si besoin.

**Si OQTF** donner la liste des avocats, affichée sur la vitre entre les deux bureaux

### **Demande de DOMICILIATION POSTALE**

L'ASTI est agréée pour domicilier les personnes étrangères sans hébergement stable à l'exception des demandeurs d'asile : les orienter vers FTDA 7, rue du Dr Roux – 02 31 70 34 10

En cas de réexamen → les orienter vers l'ARCAL 19, rue Mélingue – 06 08 28 10 52

Pour tous les autres → voir détails dans le dossier jaune « demande d'élection de domicile ».

Voir coordonnées des possibilités dans la rubrique « accès à un service social »

Pour les nouvelles domiciliations, saisie sur DOMIFA.

Pour les renouvellements, établir une attestation papier, la donner à la personne. En faire une photocopie en notant au dos le numéro de téléphone et la mettre dans le casier de Loïc.

Dans tous les cas, **noter la date de la nouvelle attestation sur le cahier noir.**

Rappeler de venir régulièrement chercher le courrier avec son attestation ou une procuration (venir tous les 8 jours car les recommandés ne restent à la poste que 2 semaines).

Le courrier non distribué est renvoyé à la poste au bout de trois mois.

En cas de perte de l'attestation : photocopie en marquant duplicata ou réimpression du document par DOMIFA.

Si la préfecture ou autre demande document de moins de 3 mois : compléter la fiche ad hoc (sur DOMIFA ou sur la fiche ad hoc si la personne n'est pas sur le logiciel)

Conseiller aux personnes de faire une déclaration d'impôt (utile pour la cantine, preuve de séjour,)

### **Demande concernant l'accès à un SERVICE SOCIAL**

- **Si titre de séjour ou récépissé en cours de validité** : les personnes sont dans des dispositifs de droit commun, les orienter vers CCAS (à partir de 3 mois de présence dans la commune), les USDA du lieu d'hébergement, ou SAO (ex CAO), Boulevard Lyautey, 02 31 86 67 45,

ou SAJD 10 rue Frémentel pour les personnes seules ou en couple de 18 à 25 ans

#### **- Si pas de titre de séjour**

- Personnes seules majeures : orienter vers le travailleur social de la Boussole

- Familles, femmes seules avec enfant mineur, femmes enceintes, :

\* USDA du secteur d'hébergement (qui pourra demander l'allocation d'aide sociale à l'enfance du conseil départemental pour les enfants / modèle lettre d'accompagnement dans lutin bleu d'aide alimentaire)

\* travailleurs sociaux de l'Accueil de jour 50/52 Rue des Carrières Saint Julien Caen ouverture 9H/17H30, les infos sont sur le mur. Prévenir si on envoie quelqu'un 02 31 39 94 07

\* SAAS, service d'accueil et d'accompagnement social pour femmes seules avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales : 171, rue de Bayeux Caen 02 31 34 65 65

- *Inscription à l'école* aller à la mairie (à Caen, direction de l'éducation)

### **Demande pour une prise en charge SANTÉ**

→ voir détails dans le classeur SANTÉ

Urgence santé sans AME : aller aux urgences si nécessaire mais payant.

Consultations médicales gratuites **à la Boussole** tous les après-midi 14h-16h30 sauf le WE.

Des médicaments sont donnés si pas de prise en charge.

PASS CHU Miséricorde 02 31 38 50 96, accès aux soins gratuit (sur RDV lundi et vendredi matin).

Femmes enceintes : Plus de 8 mois de grossesse, hébergement par le 115.

**PMI** (protection maternelle infantile) gratuit par secteur

**Centre de planification**, 5 place Félix Eboué, gratuit, consultation sans rendez-vous le mercredi après-midi et le vendredi après-midi, venir à 13h30.ou RDV par téléphone 02 14 47 50 47

**SAAS** (service d'accueil et d'accompagnement social) 171 rue de Bayeux 14000 Caen

Femmes seules, avec ou sans enfant : 02 31 34 65 65 du lundi au vendredi de 10h à 17h

+ accueil femmes **victimes de violences conjugales** : ligne dédiée 06 08 68 01 74 du lundi au vendredi de 10h à 16h

## **Demande pour une prise en charge ASSURANCE MALADIE : PUMA (protection universelle maladie) C2S (complémentaire santé solidaire)**

En général les premières demandes ont été faites par la plateforme des demandeurs d'asile.

**L'AME** (Aide médicale de l'état) concerne les personnes en situation irrégulière depuis 3 mois

Pour préparer le dossier à l'Asti : s'assurer que la personne a des preuves de résidence en France depuis au moins 3 mois, prendre rendez-vous uniquement en début de semaine pour le mercredi AM et noter dans le cahier de rdv si 1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement et n° de téléphone de la personne.

Donner la fiche avec la liste des documents à fournir et à lire avec eux.

Pour un renouvellement, s'y prendre 2 mois avant la fin des droits.

## **Demande concernant un HÉBERGEMENT**

**Personnes seules et sans enfants** : orienter vers l'accueil de jour de **la Boussole**, (médecins, travailleurs sociaux, douches, machines à laver). Ouvert 7j/7. Fermé le midi. 31 cours Caffarelli Caen - 02 31 34 19 80

**Familles avec enfant mineur et femmes enceintes** : accueil de jour 50/52 Rue des Carrières Saint Julien Caen (ouverture 9H/17H30, les infos sont sur le mur. Prévenir si on envoie quelqu'un. 02 31 39 94 07

On peut aussi appeler le **115**.

## **Demande concernant une AIDE ALIMENTAIRE**

→ voir détails dans lutin bleu et classeurs

Uniquement pour les personnes domiciliées à l'Asti.

Trouver la fiche de la personne dans les classeurs « aide alimentaire » (2 classeurs), regarder au verso la dernière demande faite. Si elle est encore en cours, dire de revenir à la fin de la période.

Remplir la fiche de demande au stylo bleu

Demander l'association souhaitée.

Voir détails sur tableaux récapitulatifs. À part la Croix Rouge et le Secours Catholique, tous les autres organismes sont sectorisés. Le lieu de distribution est défini par l'hébergement et non l'adresse postale.

Noter la demande au verso de la fiche nominative conservée dans le classeur.

Scanner l'imprimé pour 2 antennes des Restos et prendre rv par téléphone près du Secours Populaire du Mont Coco.

**Pour les étudiants**, colis du Secours Populaire au Campus 2 mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30.

## **Restaurant social**

Espace Marcel Aymé 26 rue du poteau rouge, Pierre Heuzé. S'inscrire à la Boussole ou un service social.

## **Distributions alimentaires en ville**

Distribution de soupe, sandwich boissons chaudes tous les soirs par la Croix Rouge devant la bibliothèque sur la presqu'île à 20h, sous le 1<sup>er</sup> pont SNCF à 21h.

## **Attestation de non ressource**

Dans le classeur rose, il y a des attestations de non-ressource vierges que les personnes peuvent remplir et signer.

**Attention, ce ne sont pas des attestations de l'ASTI, ne pas mettre de tampon.**

## **Ateliers de français**

: inscrire les coordonnées de la personne sur la liste d'attente qui est dans le casier de Marie-Odile. Remplir les colonnes « parle un peu » ou « ne parle pas du tout ». Les personnes « parlant bien ou un peu » seront contactées par téléphone et orientées vers un groupe niveau 2 ou 3. Les « débutants » seront invités à une séance d'inscription en présentiel.

Si la demande est de passer des tests, envoyer vers EPE (0231991008) ou Enefa (0231934145) ou Carré international à l'université.

Pour une demande d'attestation de présence aux ateliers, adresser la demande à Loïc qui gère maintenant les archives (nom et pays de la personne). Retour-dans le casier Marie Odile/ateliers de français.

**Demande bénévolat** : inscrire dans le cahier rouge avec numéro de tél et dire que la personne sera recontactée.

**Photocopieuse** dans le bureau d'accueil, (en cas de panne voir au 1<sup>er</sup> étage)

**Pour scanner/numériser un document et l'envoyer par mail directement** : voir procédure détaillée à côté de la photocopieuse.

ressources : guide de la solidarité de la mairie de Caen

site internet : asti14.org / Espace bénévole/Documents utiles ou Vie de l'association